

## Avis d'appel public à la concurrence MP 2024-02

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

### **1. Pouvoir adjudicateur :**

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : [mpublics@atc.corsica](mailto:mpublics@atc.corsica)

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

L'avis concerne un accord-cadre.

**2. Objet du marché** : Le présent marché a pour objet *la communication touristique de la Corse pour le compte de l'agence du tourisme de la Corse*. CPV principal : 79340000-9 - Services de publicité et de marketing.

### **Ce marché sera décomposé en 4 lots :**

CPV additionnel :

**Lot 1 - Stratégie et création** : (79822500-7 - Services de conception graphique.)

**Lot 2 - Marketing digital 360** : (79341100-7 - Services de conseils en publicité.)

**Lot 3 - Social media et marketing d'influence** : (79341400-0 - Services de campagne publicitaire.)

**Lot 4 - Contenus SEO** : (79341100-7 - Services de conseils en publicité.)

**Numéro de référence du marché** : MP 2024-02

**Nature des prestations** : Marché de services

**Lieu d'exécution** : Agence du Tourisme de la Corse

**3. Procédure** : La consultation est passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique résultant du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

**4. L'avis concerne un accord cadre** : Accord-cadre avec un seul opérateur par lot

**5. Durée** : Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification.

Le marché est reconductible deux (2) fois, par tacite reconduction sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur. La durée du Marché ne pourra pas excéder 3 ans.

### **6. Conditions relatives au marché :**

**Règlement** : mandat administratif.

Délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

**Financement du marché** : fonds propres de l'acheteur public

**Imputation budgétaire** : Compte 6228 : Honoraires ; Compte 6226 « Honoraires » ; Lot 1 Compte 6238 « Divers » ; Lots 2/3/4 ; Compte 6231 « Annonce et insertion ». Lot 3

□ **Montant du Marché** : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 2 400 000,00 € HT pour tous les lots et pour toute la durée du marché.

Lots	Période	Maximum HT
Lot 1	3 ans	1 005 000,00 €
Lot 2	3 ans	750 000,00 €
Lot 3	3 ans	510 000,00 €
Lot 4	3 ans	135 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 400 000,00 €</b>

**7. Délivrance du DCE** : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/> avec référence ATC/ MP 2024-02

#### **8. Critères d'attribution :**

**Candidature** : Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont précisés à l'article 4.1 du règlement de la consultation :

#### **Offre :**

En application de l'article R. 2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en application des critères d'attribution définis et précisés à l'article 5.2 du RC : Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 points. Les critères sont pondérés comme suit

-30 % pour le critère prix,

-70 % pour le critère valeur technique.

#### **9. Conditions de remise des candidatures et des offres**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée. La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

#### **10. Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### **Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

#### **11. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

#### **12. Publications communautaires relatives à la même consultation** : envoi de l'avis au JOUE le jeudi 22 février 2024

Avis d'appel public à la concurrence MP 2024-02



**13. Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**14. Date limite de réception des offres :** Le lundi 8 avril 2024 à 12h00 (heure française)

**15. Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

**-Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

**-Précisions concernant les délais d'introduction des recours :**

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

**16. La présente consultation est une consultation initiale.**

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le jeudi 22 février 2024

**17. Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :**

BOAMP/JOUE, Corse-Matin et Nice-Matin, [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com), [www.corsica-pro.com](http://www.corsica-pro.com).